

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance RÉGULIÈRE* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 15 avril 2013 à 20 h 02* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Jeannine Descôteaux, Mélanie Fontaine et monsieur le conseiller Sylvain Traversy, sous la présidence de monsieur André Descôteaux, maire, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame Guylaine Courchesne, *adjointe administrative*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

SONT ABSENTS:

La conseillère Micheline Descheneaux et les conseillers Marcel Lavoie et Jean-Luc Vallières sont absents de cette séance.

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2013-04-065

Il est proposé par le conseiller *Sylvain Traversy*
Appuyé par la conseillère *Mélanie Fontaine*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 11 mars 2013 ;
04. Adoption des comptes payés et à payer ;
05. Période de questions ;
06. Embauche de la directrice générale – Madame Lyne Boisvert ;
07. Comité de sélection de la directrice générale – Montant forfaitaire accordé ;
08. Jeux d'eau – Prise en considération des soumissions reçues ;
09. Tonte de pelouse 2013 – Prise en considération des soumissions reçues ;
10. Balayage des rues – Secteurs Pierreville / Notre-Dame ;
11. Arrosage extérieur – Demande de soumissions ;
12. Amélioration du réseau routier – Travaux d'asphaltage 2013 – Demande de soumissions ;
13. Lumières du terrain de soccer (secteur Notre-Dame) – Demande de soumissions ;
14. Soccer – Demande de contribution ;
15. Base du skateparc – Demande de soumissions ;
16. Colloque Admq 2013 – Autorisation de participations ;
17. Formation Admq – Autorisation de participation ;
18. Élections 2013 – Autorisation de participation ;
19. Dossier bibliothèque – Autorisation de paiement final ;
20. Nettoyage des puisards – Autorisation des travaux ;
21. Ministère des transports – Demande de nettoyages des puisards (routes 132 et 226) ;
22. Ministère des transports – Demande d'asphaltage – route 226 ;
23. Découpeuse de disques – Autorisation d'achat ;
24. Matières résiduelles – Demande de révisions du projet de règlement ;
25. Zone industrielle – Entente avec l'entreprise 9254-8965 Qc Inc (Pavage 132) ;
26. Schéma de couverture de risques – Engagement de la municipalité ;
27. Dérogation mineure – Dossier du 112, rue Maurault (Michel Gamelin) ;
28. Association des bénévoles du Centre Lucien-Shooner – Demande de commandite ;
29. Chevaliers de Colomb, conseil 1889 de Pierreville – Demande d'aide financière – Fête nationale des Québécois ;
30. Reconnaissance de la Fête nationale du Québec ;
31. Centre d'action bénévole du Lac St-Pierre – Demande de partenariat ;
32. Proclamation de la semaine de l'action bénévole 2013 ;
33. Journal L'Annonceur – Espace publicitaire dans le cadre du cahier spécial Bas St-François en affaires ;
34. Challenge 255 – Autorisation de dévier la circulation – route 132 ;
35. Permis de construction ;
36. Dépôt des états, des revenus et des dépenses au 31 mars 2013 ;
37. Varia ;
38. Documents déposés ;
39. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
40. Période de questions ;
41. Levée de l'assemblée.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 MARS 2013

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance régulière* du 11 mars 2013, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

2013-04-066

Il est proposé par la conseillère *Jeannine Descôteaux*
Appuyée par le conseiller *Sylvain Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la *séance régulière* du 11 mars 2013 et d'en autoriser la signature.

04. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 12 avril 2013;

EN CONSÉQUENCE,

2013-04-067

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Fontaine*
Appuyée par la conseillère *Jeannine Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de l'adjointe aux finances à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je, soussignée, *Lyne Bertrand*, adjointe aux finances pour la municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2013.

Lyne Bertrand,
Adjointe aux finances

Déboursés directs

1	3585	Financière banque nationale inc - Intérêts règlement 010-2003 émissaire marin	2 148.68 \$
2	3586	Alpha-Nicolet - Aide financière - R.2013-03-062	200.00 \$
Sous-total des factures déjà payées			2 348.68 \$

Kilométrage, dépenses payées avec salaire

1		Guylaine Courchesne -	- \$
2		Isabelle Tougas - Déplacement de mars	13.44 \$
3		Lyne Bertrand -	- \$
4		Guy Descheneaux - Cellulaire de mars	60.00 \$
5		Sylvain Bardier -	- \$
6		Richard Fontaine -	- \$
7		Éric Traversy -	- \$
Sous-total des factures déjà payées			73.44 \$

Prélèvements automatiques

1		Bell Canada - Mars	1 551.15 \$
2		Hydro-Québec - Mars	6 811.58 \$
3		Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. mars	6 560.58 \$
4		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. mars	2 692.75 \$
5		Sogetel - Internet bibliothèque mars	18.34 \$
6		Télus Mobilité - Mars	120.54 \$
7		Visa Desjardins - Frais de déplacement, essence, diesel & frais annuels	637.08 \$
Sous-total des factures déjà payées			18 392.02 \$

Fournisseurs

			- \$
1		Allard Émilie-Anne - Aide financière inscription ballet 2012	36.00 \$
2		Allard Jeanne - Aide financière inscription ballet 2012	36.00 \$
3		Allard Marie-Ange - Aide financière inscription piano 2012	162.00 \$
4		Beaulac Nicole - Réunion CCU 8 avril 2013	25.00 \$
5		Bourque Samuel - Aide financière inscription hockey 2012	43.75 \$
6		Buropro - Lecture compteur	47.48 \$
7		Champagne Jean-Paul - 4e versement location garage - R.2013-01-	250.00 \$

		019	
8		Coopérative Solidarité Santé Shooner-Jauvin - Quote-part 2013	26 404.51 \$
9		Courchesne Clovis - Aide financière inscription hockey 2012-13	112.50 \$
10	*	CSST - Cotisation 2013 pour les élus, frais de gestion et ajustement 2012	233.42 \$
11		Descoteaux André - Déplacements de mars	55.20 \$
12		Dépanneur Pierreville - Essence	152.80 \$
13		Dépanneur Beau-soir - Essence & diesel	223.83 \$
14		Hamel Caroline - Aide financière pour Axel Drapeau inscription hockey 2012-13	112.50 \$
15		Électromoteur Richelieu - Réparation polisseuse pour centre communautaire	250.86 \$
16		Équipements Raydan - Graisse pour tracteur et électrode	123.46 \$
17		FQM - Frais de transport pour roues pour bacs et pièces pour C. Comm	50.68 \$
18		Gamelin François - 5e et dernier versement contrat déneigement 2012-2013	12 417.30 \$
19		Gamelin Gaston - 5e et dernier versement contrat déneigement 2012-2013	17 665.68 \$
20		Garage Pierre Dufresne - Réparation remorque (pneu)	110.35 \$
21		Gauthier Koraly - Aide financière inscription ballet 2012	40.50 \$
22		Gauthier Mégane - Aide financière inscription ballet 2012	40.50 \$
23		Gauthier Serge - Réunion CCU 8 avril 2013	25.00 \$
24		Graffik Art - Copies mémo	55.19 \$
25		Beausoleil Karine - Aide financière pour Flavie Janelle inscription ballet 2012	40.50 \$
26		Jean-Paul Blanchard et fils - Service de conteneur 2013-03 et 2013-04	380.64 \$
27		L'annonceur - Avis public offres d'emplois étudiants	183.96 \$
28		Laboratoire d'analyses S.M. inc - Analyses d'eau des étangs	234.72 \$
29		Beausoleil Karine - Aide financière pour Aryane Lefebvre inscription ballet 2012	40.50 \$
30		Beausoleil Karine - Aide financière pour Olivier Lefebvre inscription danse 2012	23.75 \$
31		Les équipements J.A. - Entretien tracteur (inspection pour 50 hrs - changer filtre & huile)	629.86 \$
32		Les entreprises d'électricité D A - 4 interventions	436.94 \$
33		Les éditions juridiques FD - MAJ tech prat officiers municipaux	94.50 \$
34		Les pétroles Hubert Gouin & Fils - Huile à chauffage pour l'église	8 810.45 \$
35		Mégaburo - Fournitures de bureau	305.18 \$
36	*	Ministre du Revenu du Québec - Ajustement RRQ 2011	27.48 \$
37	*	MRC Nicolet-Yamaska - Service d'inspection de 2012-10 à 2012-11	103.21 \$
38		Néopost Canada - Meter de 05/13 à 07/13	137.80 \$
39		Oxygène Sorel-Tracy Inc. - Location annuelle réservoir à gaz	183.96 \$
40		Patrick Morin - Fournitures diverses	281.99 \$
41		Prodec équipements sanitaires - Fournitures d'entretien	669.50 \$
42		Reliance Protectron - Surveillance de base église	233.86 \$
43		Québec municipal - Conférence Web pour Guylaine Courchesne	23.00 \$
44		Régie I.A.E.P. du Bas St-François - Eau du 05-02-2013 au 04-04-2013	20 393.02 \$
45		RIGIDBNY - 4e quote-part Régie des déchets	6 067.08 \$
46		RGMR du Bas St-François - 4e quote-part Régie des déchets	7 752.00 \$
47		Régie d'incendie de Pierreville - 1 feu	939.18 \$
48		Réseau Biblio CQLM - Fournitures de bureau	56.91 \$
49		RTL excavation - Aménagement partie de rue et fossé Parc industriel et réparation 2 fuites aqueduc	5 846.71 \$
50		Rouillard & frères inc - Fournitures	56.93 \$
51		SEAO-constructo - Avis addendas projet rue Gill et Laperrière	58.53 \$
52		SSQ - Fond de retraite remise de mars 2013	2 185.35 \$
53		Therrien Couture avocats SENCRL - Dossier général	66.12 \$
54		Vidal Maurice - Réunion CCU 8 avril 2013	25.00 \$
55		Westburne - Pièces électriques pour salle des six	538.10 \$
Sous-total des factures à payer			115 501.24 \$

Total des factures du mois	136 315.38 \$
-----------------------------------	----------------------

05. PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions débute à 20h05 et se termine à 20h31.

06. EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – Madame Lyne Boisvert

CONSIDÉRANT le départ de notre directrice générale en décembre dernier ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'engagement d'une directrice générale pour notre municipalité ;

CONSIDÉRANT que nous avons mandaté par la résolution 2013-01-006 un comité qui prenait charge de la sélection des candidats ;

CONSIDÉRANT les recommandations de ce comité pour l'engagement d'une personne compétente pour le poste laissé vacant par le départ de madame Micheline C. Laforce ;

2013-04-068

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Fontaine*
Appuyée par le conseiller *Sylvain Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'engagement de madame Lyne Boisvert, au poste de directrice générale ;

D'ANNEXER à la présente résolution, comme document interne et confidentiel, l'écrit intitulé « *Entente entre madame Lyne Boisvert et la Municipalité de Pierreville* », signé par les deux (2) parties en date du 5 avril 2013 ;

QUE l'engagement de Madame Boisvert soit effectif en date de ce jour.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Salaire – directrice générale » 02 130 00 141

07. COMITÉ DE SÉLECTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – Montant forfaitaire accordé

CONSIDÉRANT la formation d'un comité de sélection par la municipalité pour l'embauche d'une directrice générale par sa résolution 2013-01-006 ;

CONSIDÉRANT que deux (2) membres de ce comité soit, Mesdames Maryse Baril et Michèle Latraverse faisaient parties de ces débats ;

CONSIDÉRANT que ces deux (2) personnes venaient de l'extérieur de la Municipalité de Pierreville ;

2013-04-069

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Jeannine Descôteaux*
Appuyée par le conseiller *Sylvain Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de donner un montant de 500\$ chacun à madame Maryse Baril et à madame Michèle Latraverse, à titre de reconnaissance pour le temps et le kilométrage consacrés sur ce dossier.

Afin de donner application à cette résolution des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Salaire – directrice générale » 02 130 00 141

08. JEUX D'EAU – Prise en considération des soumissions reçues

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 10 avril 2013, à 11h00, au bureau municipal, situé au 26, rue Ally à Pierreville ;

CONSIDÉRANT que deux entreprises ont déposées leur soumission, à savoir :

<i>Simexco</i>	92 336.42\$ (taxes incluses)
<i>Tessier Récréo-Parc</i>	91 497.10\$ (taxes incluses)

2013-04-070

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Sylvain Traversy*
Appuyé par la conseillère *Mélanie Fontaine*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat pour les jeux d'eau à *TESSIER RÉCRÉO-PARC* de Nicolet au montant de 91 497.10\$ (taxes incluses) ;

QUE les jeux d'eau devront être installés selon les soumissions 19043.1 et 19043.2 et dans le délai inscrit sur lesdites soumissions, soit 65 jours maximum à partir de la date de la commande.

Afin de donner application à cette résolution des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Projets divers – autres » 03 31 000 006

09. TONTE DE PELOUSE 2013 – Prise en considération des soumissions reçues

CONSIDÉRANT les invitations transmises par la municipalité à trois entrepreneurs de la région, pour l'entretien des pelouses à différents endroits de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la date limite pour le dépôt des soumissions était le 9 avril dernier à 11h00, au bureau municipal ;

CONSIDÉRANT que deux entrepreneurs ont répondu à notre invitation et qu'après les vérifications nécessaires, une seule soumission était jugée conforme aux exigences apparaissant sur le formulaire fourni par la municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de retenir les services d'un entrepreneur pour une période de trois ans ;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont les suivantes :

<i>Stéphane Traversy</i>	<i>non conforme</i>	
<i>Nicolas Précourt</i>	<i>contrat d'un an</i>	<i>7 800\$ (taxes incluses)</i>
	<i>contrat de trois ans</i>	<i>23 800\$(taxes incluses)</i>

2013-04-071

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Fontaine*
Appuyée par la conseillère *Jeannine Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat de la tonte de pelouse 2013, au plus bas soumissionnaire conforme, soit *monsieur Nicolas Précourt*, au montant de 23 800\$ (taxes incluses) pour une période de trois ans ;

QUE le contrat de trois sera réparti comme suit :

<i>Année 2013</i>	<i>7 800\$ (taxes incluses)</i>
<i>Année 2014</i>	<i>8 000\$ (taxes incluses)</i>
<i>Année 2015</i>	<i>8 000\$ (taxes incluses)</i>

QUE le montant annuel sera réparti en trois versements, soit en juin, août et octobre ;

QUE les travaux seront sous la supervision de notre inspecteur municipal, Guy Descheneaux ou en son absence, l'inspecteur adjoint, Sylvain Bardier.

Afin de donner application à la présente résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Contrat pelouse – parcs » 02 701 50 499, « Entretien – réparation N-D » 02 132 00 522, « Entretien salle N-D » 02 701 21 522, « Chalet des loisirs » 02 701 22 522

10. BALAYAGE DES RUES – Secteurs Pierreville / Notre-Dame

CONSIDÉRANT que dans les semaines à venir, la municipalité désire procéder au balayage des rues dans les secteurs Pierreville et de Notre-Dame ;

2013-04-072

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Sylvain Traversy*
Appuyé par la conseillère *Jeannine Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat de balayage des rues dans les secteurs de Pierreville et de Notre-Dame à l'entreprise *CLÉMENT FORCIER*, au taux horaire de 165\$/heure, excluant la surcharge de carburant;

QUE le montant total des travaux ne devra pas excéder la somme de 3 200\$.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Balayage des rues » 02 320 00 523*

11. ARROSAGE EXTÉRIEUR – Demande de soumissions

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de retenir les services d'un entrepreneur pour l'arrosage extérieur contre les araignées des bâtisses appartenant à la municipalité, à savoir ;

<i>Salle municipale, 6, rue Daneau</i>	<i>Tour complet de la bâtisse</i>
<i>Bibliothèque, 48, rue Principale</i>	<i>Tour complet de la bâtisse</i>
<i>Centre communautaire, 44 Maurault</i>	<i>Façade + mur de brique côté ouest</i>
<i>Hôtel de ville, 26, rue Ally</i>	<i>Tour complet de la bâtisse</i>
<i>Pavillon de la piscine, rue Ally</i>	<i>Tour complet de la bâtisse</i>
<i>Toilettes publiques, rue Ally</i>	<i>Tour complet de la bâtisse</i>

2013-04-073

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Sylvain Traversy*
Appuyé par la conseillère *Jeannine Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de demander des soumissions à au moins deux entrepreneurs;

QUE les soumissions scellées, portant la mention « *Arrosage extérieur 2013* » devront être parvenues avant le mercredi 8 mai 2013 à 11h00 au bureau municipal, situé au 26, rue Ally à Pierreville ;

QUE la municipalité de Pierreville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues sans encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

12. AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER – Travaux d'asphaltage 2013 – Demande de soumissions

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville désire procéder à des travaux de pose de béton bitumineux sur différentes rues lui appartenant;

2013-04-074

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Fontaine*
Appuyée par le conseiller *Sylvain Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de demander des soumissions par le système électronique se@o pour des travaux de pose de béton bitumineux dans le secteur suivant :

*Une partie du rang Petit-Bois
Une partie du rang de l'Île*

QUE les soumissions scellées portant la mention « *Travaux d'asphaltage 2013* » devront être parvenues avant le mercredi 8 mai 2013 à 11h00 au bureau municipal, situé au 26, rue Ally à Pierreville, pour y être ouvertes publiquement ;

QUE les soumissions devront être présentées sur le formulaire prévu à cet effet par la municipalité. La validité du cautionnement est de soixante jours ;

QUE les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement ou d'un chèque visé au montant égal à 10% de la soumission en plus d'une copie de la police d'assurance responsabilité d'une valeur minimale de 1 000 000\$;

QUE le délai pour l'exécution des travaux est de trente jours suivant la date de prise en considération ;

QUE la prise en considération aura lieu lors de la séance régulière du lundi 13 mai 2013 à 20h00 à l'Hôtel de ville, situé au 26, rue Ally à Pierreville ;

QUE la Municipalité de Pierreville s'engage à n'accepter ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues sans encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

13. LUMIÈRES DU TERRAIN DE SOCCER (secteur Notre-Dame) – Demande de soumissions

CONSIDÉRANT que la municipalité désire implanter des lumières sur le terrain de soccer, dans le secteur Notre-Dame, afin de permettre à nos citoyens de jouer plus longtemps en soirée ;

2013-04-075

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Jeannine Descôteaux*
Appuyée par le conseiller *Sylvain Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de demander des soumissions par procédure d'invitation à minimum deux entrepreneurs ;

QUE les soumissions scellées, portant la mention « *Lumières soccer 2013* » devront être parvenues avant le mercredi 8 mai 2013 à 11h00 au bureau municipal, situé au 26, rue Ally à Pierreville ;

QUE la prise en considération des soumissions aura lieu lors de la séance régulière du lundi 13 mai à 20h00, à l'Hôtel de ville de Pierreville ;

QUE la Municipalité de Pierreville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues sans encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

14. SOCCER – Demande de contribution

CONSIDÉRANT que la saison de soccer est à nos portes et que nous devons effectuer quelques achats ainsi que des réparations sur les infrastructures ;

2013-04-076

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Sylvain Traversy*
Appuyé par la conseillère *Mélanie Fontaine*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser un montant de 3 500\$ pour l'achat de divers équipements ;

QUE toute dépense devra être justifiées par la présentation de facture au nom de la Municipalité de Pierreville ;

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Loisirs – Pierreville- Soccer » 02 701 30 643*

15. BASE DU SKATEPARC – Demande de soumissions

CONSIDÉRANT que nous devons poursuivre le projet « skateparc » afin que celui-ci soit finalisé pour juillet prochain ;

2013-04-077

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Jeannine Descôteaux*
Appuyée par le conseiller *Sylvain Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de demander des soumissions par procédure d'invitation à minimum deux entreprises ;

QUE les soumissions scellées, portant la mention « *Base skateparc 2013* » devront être parvenues avant le *mercredi 5 juin 2013 à 11h* au bureau municipal, situé au 26, rue Ally à Pierreville ;

QUE la prise en considération des soumissions aura lieu lors de la séance régulière du lundi 10 juin à 20h00, à l'Hôtel de ville de Pierreville ;

QUE la Municipalité de Pierreville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues sans encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

16. COLLOQUE ADMQ 2013 – Autorisation de participation

CONSIDÉRANT la tenue du colloque annuel des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra les 12-13 et 14 juin prochain au Centre des Congrès de Québec ;

2013-04-078

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Sylvain Traversy*
Appuyé par la conseillère *Mélanie Fontaine*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale et l'adjointe administrative à participer au Colloque annuel de l'ADMQ, au montant de 460\$/personnes (taxes en sus) ;

QUE les frais d'hébergement, de repas et de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Congrès-formation-déplacements » 02 130 00 310

17. FORMATION ADMQ – Autorisation de participation

CONSIDÉRANT que la formation continue est importante afin que nos employées de bureau soit toujours à l'affût des nouvelles lois et réglementations ;

2013-04-079

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Fontaine*
Appuyée par la conseillère *Jeannine Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la participation de l'adjointe administrative à la formation « *Accès aux documents des organismes publics, cours pratique* » au coût de 270\$ (taxes en sus), qui se tiendra le jeudi 2 mai prochain à Drummondville ;

QUE les frais de repas et de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Congrès-formation-déplacements » 02 130 00 310

18. ÉLECTIONS 2013 – Autorisation de participation

CONSIDÉRANT que les élections municipales auront lieu en novembre prochain ;

CONSIDÉRANT les formations obligatoires afin de bien comprendre les processus d'élections ;

2013-04-080

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Sylvain Traversy*
Appuyé par la conseillère *Mélanie Fontaine*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale et l'adjointe administrative à suivre gratuitement le cours de deux jours « *Organisation d'une élection* », qui se tiendra à Drummondville, les 29 et 30 mai prochain ;

QUE les frais de repas et de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Congrès-formation-déplacements » 02 130 00 310

19. DOSSIER BIBLIOTHÈQUE – Autorisation de paiement final

CONSIDÉRANT que la MRC Nicolet-Yamaska est mandataire des projets bibliothèques au nom des municipalités ;

CONSIDÉRANT que Raymond Bluteau, architecte et gestionnaire du projet biblio, dans le dossier de Pierreville ;

CONSIDÉRANT que le montant total du contrat était de 6 773\$ (taxes en sus) ;

CONSIDÉRANT avoir déjà donné un montant initial de 1 425\$;

2013-04-081

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Jeannine Descôteaux*
Appuyée par le conseiller *Sylvain Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de procéder au paiement de la balance du contrat soit 5 348\$, et de tenir compte du pourcentage d'avancement de 55% du travail fait par monsieur Bluteau, architecte ;

QUE le paiement final et total de la facture numéro 2778 sera donc de 2 941.40\$ (taxes en sus), payable à la MRC Nicolet-Yamaska, mandataire dans ce projet.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Projets divers- Autres » 03 310 00 006

20. NETTOYAGE DES PUISARDS – Autorisation des travaux

CONSIDÉRANT qu'il est important de nettoyer les puisards de la municipalité afin d'enlever les sédiments et le sable contenus dans notre réseau ;

2013-04-082

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Fontaine*
Appuyée par la conseillère *Jeannine Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de contacter l'entreprise *VACUUM DL* afin qu'elle procède au nettoyage des puisards sur le territoire de notre municipalité.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Ent. rép. – Égouts ND » 02 415 00 521, « Ent. rép. – Égouts Pville » 02 415 10 521

21. MINISTÈRE DES TRANSPORTS – Demande de nettoyage des puisards

CONSIDÉRANT que le ministère des transports nettoie les puisards de ses routes, sur le territoire de notre municipalité, qu'aux trois (3) ans ;

CONSIDÉRANT que nous avons nettoyé notre étang no. 1, l'été dernier et que celui-ci contenait énormément de sable ;

2013-04-083

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Mélanie Fontaine*
Appuyée par la conseillère *Jeannine Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'envoyer une lettre au Ministère des Transports pour demander d'effectuer le nettoyage des puisards à chaque année au lieu d'aux trois ans, sur les routes 226 et 132, sur le territoire de notre municipalité.

22. MINISTÈRE DES TRANSPORTS – Demande d'asphaltage – route 226

CONSIDÉRANT l'asphaltage déficient sur la route 226, celle-ci appartenant au ministère des transports ;

2013-04-084

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Sylvain Traversy*
Appuyé par la conseillère *Mélanie Fontaine*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'envoyer une lettre au Ministère des Transports afin de demander d'effectuer les travaux d'asphaltage sur la route 226 du chenal Tardif et ce, jusqu'au pont Ouellette.

23. DÉCOUPEUSE À DISQUES – Autorisation d'achat

CONSIDÉRANT que notre découpeuse à disques demande des réparations très majeures ;

CONSIDÉRANT la demande de notre inspecteur municipal de procéder à l'achat de cet équipement ;

CONSIDÉRANT qu'il est important d'avoir cet outil lors des travaux d'aqueduc et d'égouts ;

2013-04-085

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Jeannine Descôteaux*
Appuyée par le conseiller *Sylvain Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'achat de la découpeuse à disques 14'' Stihl TS500i , ainsi qu'une meule à ciment diamant Stihl, au montant de 1 349.95\$ (taxes en sus) chez Équipements Raydan, selon la soumission 01-1934-0.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Petits outils » 02 320 00 643*

24. MATIÈRES RÉSIDUELLES – Révisions du projet de règlement

CONSIDÉRANT que le projet de règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles a été publié dans la Gazette officielle du Québec du 9 janvier 2013 ;

CONSIDÉRANT que selon les dispositions énoncées dans le projet de règlement, le gouvernement propose de réduire la compensation versée aux municipalités en partageant entre les entreprises et les municipalités, certaines sommes associées à la gestion des matières « Autres » qui, sans être désignées dans le règlement, sont gérées par les municipalités à l'occasion de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement (CTTC) des matières recyclables, et ce, en vue d'en assurer leur récupération et leur valorisation ;

CONSIDÉRANT que selon l'analyse des coûts marginaux, le volume de 15% de matière ciblée en constituerait qu'un coût net total de 6.2% et que c'est sur la base des coûts nets que le gouvernement doit justifier son projet de loi ;

CONSIDÉRANT que les municipalités assument seules et ne sont pas compensées pour les coûts liés à un certain volume de matières recyclables qui font également l'objet d'un tri inadéquat et qui sont ainsi dirigées vers l'élimination ;

CONSIDÉRANT que les matières désignées comme « autres » ne devraient pas comprendre les matières consignées, qui font l'objet d'un système de récupération parallèle très performant ;

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent déjà assumer seules les coûts d'acquisition et de remplacement des contenants requis pour la collecte, les initiatives d'information, de sensibilisation et d'éducation ainsi que les frais de gestion relativement aux matières recyclables ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités 2007-2013, le gouvernement du Québec avait pris l'engagement d'en arriver à une indemnisation complète des coûts de la collecte sélective ;

CONSIDÉRANT l'incohérence apparente entre ce projet de règlement et le projet de loi 88, adopté par le gouvernement du Québec et au terme duquel, il s'est engagé auprès des municipalités à compenser 100% des coûts nets de la collecte sélective ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville s'oppose vigoureusement, après tant d'efforts dans l'implantation des systèmes de collecte sélective, à une révision à la baisse de la compensation pour la collecte sélective ;

2013-04-086

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Sylvain Traversy*

Appuyé par la conseillère *Mélanie Fontaine*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de demander au Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, de réviser le projet de règlement de façon à maintenir l'entière compensation dès 2013, pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de transmettre copie de la présente résolution au MDDEP, au MAMROT, au député de l'Assemblée Nationale, représentant notre circonscription, à la FQM, à l'UMQ et à l'AOMGMR.

25. ZONE INDUSTRIELLE - Entreprise 9254-8965 Québec Inc. (Pavage 132)

CONSIDÉRANT que la municipalité a des terrains à vendre dans son parc industriel ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a signé une entente avec 9254-8965 Québec Inc. (Pavage 132) le 19 décembre 2012 concernant l'acquisition de deux terrains dans ce parc industriel;

2013-04-087

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Sylvain Traversy*

Appuyé par la conseillère *Jeannine Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité vende à 9254-8965 Québec Inc. (Pavage 132) deux terrains soit le no. 3 et le 5 démontrés sur un plan maison connu et désigné comme étant

une partie des lots 450, 451 et 452 cadastre Paroisse Saint-Thomas-de-Pierreville, circonscription foncière de Nicolet (Nicolet 2) le tout formant une superficie totale de 128 968 pieds carrés, tel que plus amplement décrit à l'acte de vente préparé par Me Dominique Lauzière, notaire. Le prix de vente est de 70 932,41 \$ + les taxes applicables et est payable comme suit :

Pour le terrain portant le no. 5 sur un plan préliminaire annexé à l'acte de vente :

A) Le prix de vente est de TRENTE-SEPT MILLE QUATRE-CENT TRENTE-QUATRE DOLLARS ET SOIXANTE-CINQ CENTS (37 434,65 \$) payable de la façon suivante :

a) La Municipalité s'engage à acquérir de l'acquéreur des matériaux de recyclage en béton pour procéder aux sous-fondations des rues d'une partie de sa zone industrielle. Ces matériaux devront cependant être approuvés au préalable par le Ministère de l'environnement et ses employés selon les exigences fournis par Monsieur René Gervais, ingénieur de la firme DESSAU, laquelle est mandatée pour surveiller les travaux à être exécutés pour la Municipalité.

b) Le prix des matériaux est établie comme suit :

Du premier janvier deux mille treize (01-01-2013) au quinze mai deux mille treize (15-05-2013) neuf dollars (9,00 \$) la tonne, livraison comprise.

Du seize mai deux mille treize (16-05-2013) au trente et un décembre deux mille treize (31-12-2013) dix dollars (10,00 \$) la tonne, livraison comprise.

En date du 16 avril 2013, advenant qu'il y ait un écart entre le prix de vente du terrain no. 5 et les matériaux commandés par la Municipalité dans l'année, cette différence devra alors être payée par la partie concernée avant le premier décembre deux mille treize (01-12-2013)

B) Pour le terrain portant le no. 3 sur ledit plan annexé au présentes, le prix de vente est de TRENTE-TROIS MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT DOLLARS ET SOIXANTE-SEIZE CENTS (33 497,76 \$) payable comme suit :

a) huit mille trois cent soixante-quatorze dollars et quarante-quatre cents (8 374,44 \$) à la signature des présentes;

b) huit mille trois cent soixante-quatorze dollars et quarante-quatre cents (8 374,44 \$) le seize avril deux mille quatorze (16-04-2014);

c) huit mille trois cent soixante-quatorze dollars et quarante-quatre cents (8 374,44 \$) le seize avril deux mille quinze (16-04-2015);

d) huit mille trois cent soixante-quatorze dollars et quarante-quatre cents (8 374,44 \$) le seize avril deux mille seize (16-04-2016).

Le tout garanti par une hypothèque de premier rang sur le terrain présentement vendu incluant l'ensemble des clauses usuelles dans un pareil cas.

Voici les CONDITIONS PARTICULIÈRES ajouter à cette vente, tel que convenu dans l'entente préliminaire :

a) L'acquéreur s'engage et s'oblige à installer une haie le long des limites du terrain portant le no. 5, sur ledit plan afin de limiter le bruit et la vue aux voisins.

b) L'acquéreur devra respecter les dates suivantes afin d'utiliser le concasseur qui sera installé sur le terrain no. 5, soit la première semaine d'avril et la première semaine de septembre de chaque année.

c) Si l'acquéreur désire obtenir d'autres dates, pour faire fonctionner le concasseur, il devra en faire la demande par écrit à la Municipalité, au minimum un mois à l'avance et il devra présenter à l'appui de sa demande, une preuve de contrat. Il ne pourra le demander plus que deux (2) fois par année, pour une durée totale de sept (7) jours supplémentaires.

d) L'acquéreur s'engage et s'oblige à construire, dans les deux prochaines années, une bâtisse qui pourra comprendre une partie garage et une partie pour les bureaux administratifs de son entreprise.

e) L'acquéreur s'engage et s'oblige à ne pas entreposer de matériau de recyclage de béton, sur le terrain portant le no. 3, sans l'autorisation de la Municipalité.

f) pour toute autre condition spéciale, les parties devront se référer au contrat notarié, préparé par Me Dominique Lauzière, notaire;

QUE Monsieur le maire André Descoteaux et la directrice générale et secrétaire trésorière par intérim, madame Guylaine Courchesne soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Pierreville, l'acte de vente préparé par Me Dominique Lauzière, notaire, recevoir le prix de vente, en donner quittance et faire généralement le nécessaire.

26. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES – Engagement de la municipalité

CONSIDÉRANT la résolution 2012-01-013, datée du 16 janvier 2012, donnant un avis favorable aux objectifs de protection incendie intégré au schéma de couverture de risques de la MRC Nicolet-Yamaska, concernant notre municipalité ;

2013-04-088

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Fontaine*

Appuyée par la conseillère *Jeannine Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de s'engager à mettre en œuvre le schéma de couverture de risques, tel qu'attesté par le Ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du Territoire, le 27 avril 2012.

27. DÉROGATION MINEURE – Dossier du 112, rue Maurault (Michel Gamelin)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure, déposée par monsieur Michel Gamelin, propriétaire du 112, rue Maurault pour réduire la marge de recul arrière de 4.5 mètres à 2 mètres, afin de permettre la construction d'un autre bâtiment commercial qui sera utilisé comme lave-auto ;

CONSIDÉRANT que la présente demande ne portera pas préjudice à la vue des voisins immédiats ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun voisin derrière le commerce ;

CONSIDÉRANT que la construction du nouveau bâtiment commercial, à l'endroit demandé par la présente dérogation, donnera plus d'espace à la circulation des automobiles ;

2013-04-089

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Sylvain Traversy*

Appuyé par la conseillère *Jeannine Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte de la recommandation *FAVORABLE* du comité consultatif d'urbanisme de la

Municipalité de Pierreville et d'accepter de ce fait, la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Michel Gamelin visant à réduire la marge de recul arrière de 4.5 mètres à 2 mètres pour permettre la construction d'un autre bâtiment commercial qui sera utilisé comme lave-auto.

28. ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES DU CENTRE LUCIEN SHOONER – Demande de commandite

CONSIDÉRANT la demande de commandite reçue le 12 mars dernier, de l'Association des bénévoles du Centre Lucien Shooner concernant la tenue de son bercethon annuel qui se tiendra le 17 avril prochain de 13h30 à 17h ;

2013-04-090

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Fontaine*

Appuyée par la conseillère *Jeannine Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser un déboursé de 50\$ au *Comité des bénévoles du Centre Lucien Shooner* en guise de commandite pour ladite activité.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention, organismes – Divers » 02 701 90 990

29. CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 1889 DE PIERREVILLE – Demande d'aide financière – Fête nationale des Québécois

CONSIDÉRANT la demande de participation financière, reçue le 3 avril dernier, des Chevaliers de Colomb Conseil 1889 de Pierreville en prévision de la tenue des festivités entourant la Fête nationale des Québécois, dans le but de défrayer les coûts des services de sécurité

2013-04-091

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Sylvain Traversy*

Appuyé par la conseillère *Mélanie Fontaine*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de verser une aide financière au montant de 1 000\$ à l'organisme des *CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 1889 DE PIERREVILLE* ;

CONDITIONNEL à ce qu'une agence de sécurité reconnue soit sur place tout au long des activités afin de surveiller nos installations ;

QU'une première tranche de 500\$ soit versée avant les festivités et que la seconde et dernière tranche soit versée après l'événement.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Fêtes St-Jean » 02 701 90 994

30. RECONNAISSANCE DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoises ;

CONSIDÉRANT que la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec ;

CONSIDÉRANT que la population de la municipalité de Pierreville souligne la fête nationale chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Pierreville a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec ;

CONSIDÉRANT que la programmation de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité ;

2013-04-092

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Sylvain Traversy*
Appuyé par la conseillère *Mélanie Fontaine*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la Municipalité de Pierreville, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, Fête nationale du Québec, et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

31. CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DU LAC ST-PIERRE – Demande de partenariat

CONSIDÉRANT que pour bâtir une société juste et équitable pour tous et pour toutes, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville serait privée de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles ;

2013-04-093

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Fontaine*
Appuyée par la conseillère *Jeannine Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser un déboursé au montant de 150\$ au Centre d'Action bénévole du Lac St-Pierre.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Subvention organismes – Divers » 02 701 90 990*

32. PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2013

CONSIDÉRANT que la générosité, l'énergie et les compétences des bénévoles continuent d'être l'une des plus belles ressources naturelles ainsi qu'une force essentielle à nos communautés ;

CONSIDÉRANT que pour bâtir une société juste et équitable pour tous et pour toutes, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération ;

CONSIDÉRANT que les bénévoles et les groupes bénévoles et communautaires sont de plus en plus considérés comme des partenaires importants des gouvernements et des entreprises quand il s'agit de bâtir des communautés fortes et épanouies ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville serait privée de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles ;

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens et citoyennes de notre municipalité bénéficient du bénévolat ;

CONSIDÉRANT qu'il est de mise pour tous les citoyens et les citoyennes de montrer leur reconnaissance à toutes ces personnes bénévoles qui contribuent à l'épanouissement et à la vitalité de la Municipalité de Pierreville ;

2013-04-094

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Jeannine Descôteaux*
Appuyée par le conseiller *Sylvain Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de proclamer par la présente que la semaine du 21 au 27 avril, sera la *Semaine de l'action bénévole 2013* dans notre municipalité ;

DE PLUS, nous invitons tous les citoyens et toutes les citoyennes à nous aider afin de maintenir et renouveler l'esprit du bénévolat de notre municipalité en s'engageant à répondre aux besoins communautaires par des gestes de bénévolat.

33. JOURNAL L'ANNONCEUR – Espace publicitaire dans le cadre du cahier spécial Bas St-François en affaires

CONSIDÉRANT le cahier spécial que se prépare à publier le journal L'Annonneur dans le cadre du Bas St-François en Affaires ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une bonne occasion pour encourager l'achat local ;

2013-04-095

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Fontaine*

Appuyée par le conseiller *Sylvain Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de réserver un espace publicitaire de grandeur cartes d'affaires, au coût de 65\$ (taxes en sus), dans le cahier spécial Bas St-François en Affaires.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Subvention organismes –Divers » 02 701 90 990*

34. CHALLENGE 255 – Autorisation de dévier la circulation – route 132

CONSIDÉRANT la demande reçue du Challenge 255 de Baie-du-Febvre, le 6 avril dernier demandant l'autorisation de dévier la circulation du vendredi 16 août 13h au dimanche 18 août 19h ;

2013-04-096

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Jeannine Descôteaux*

Appuyée par la conseillère *Mélanie Fontaine*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la déviation de la route 132 durant le Challenge 255 ;

QUE la déviation de la circulation se fera à partir de la route de la Grande Ligne pour rejoindre la route 255, en empruntant le chemin du Pays Brûlé ;

QUE des panneaux de signalisation seront installés afin de bien informer les conducteurs ;

QUE ces panneaux devront être enlevés le 18 août à 19h.

35. PERMIS DE CONSTRUCTION EMIS

1. *François Proulx, 11, rue Daneau.....Rénovation résidentielle*
2. *Banque Royale du Canada, 42, rue Ste-Anne.....Démolition d'une construction*
3. *Marie-Jocelyne Gauthier, 26, rue Lt-Gv-Paul Comtois..Rénovation résidentielle*
4. *Marthe Chenevert, 368, rg chenel Tardif.....Rénovation résidentielle*
5. *Marcel Bouchard, 35, rue Principale.....Rénovation résidentielle*

36. DÉPÔT DES ÉTATS DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 MARS 2013

La secrétaire d'assemblée dépose les états des revenus et des dépenses au 31 mars 2013 de la Municipalité de Pierreville.

37. VARIA

Aucun sujet n'étant apporté, nous poursuivons la séance.

38. DOCUMENTS DÉPOSÉS

1. **CARREFOUR ACTION** – Convocation assemblée générale annuelle 2012-2013 ;
2. **COMITÉ LOCAL DE DÉVELOPPEMENT NICOLET-YAMASKA- ART**genda culturelle et La feuille culturelle ;
3. **COMMISSAIRE AU LOBBYISME** – Activité de lobbyisme exercées par la firme Dessau ;
4. **COMMISSION PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC** – Décision dans le dossier 403222 ;
5. **FABRIQUE STE MARGUERITE D'YOUVILLE** – Remerciements pour le concert bénéfice du 24 mars dernier ;
6. **FONDS ÉCO IGA** – Distribution de barils de récupérateurs d'eau de pluie pour la journée de la terre du 22 avril ;
7. **FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC** – Programme pêche en herbe (document d'informations) ;
8. **GOUVERNEMENT DU QUÉBEC** – Lettre de Yves-François Blanchet et sa stratégie d'intervention pour l'avenir du lac St-Pierre ;
9. **MRC NICOLET YAMASKA** – Bulletin d'informations de mars ;
10. **MINISTÈRE AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE** – Prévisions budgétaires 2013 non reçues ;
11. **MINISTÈRE DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS** – Gestion des eaux pluviales et projet de dragage du chenal Tardif ;
12. **MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC** – Indexation des tarifs du Registre foncier, le 1^{er} avril 2013 ;
13. **MINISTÈRE DES TRANSPORTS** – Nouvelle procédure pour les travaux dans les emprises du ministère des transports et fermeture de route pour événements spéciaux ;
14. **MUNICIPALITÉ LA VISITATION** – Lien pour le règlement relatif aux frais exigibles pour la transcription et la reproduction d'un document détenu par un organisme municipal ;
15. **MUNICIPALITÉ ST FRANÇOIS DU LAC** – Dates de leur vente de garage 2013 ;
16. **MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC** – Assemblée générale annuelle et extraordinaire des membres sociétaires ;
17. **RÉGIE GESTION MATIÈRES RÉSIDUELLES BAS ST FRANÇOIS** – Ordre du jour, procès-verbal du 25 mars, rapports mensuels de mars ;
18. **SÉCURITÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC** – Somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec – année 2013 ;
19. **SPECTECH** – Bilan final de l'évènement Plein feux de février dernier.

39. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames Jeannine Descôteaux, Mélanie Fontaine et monsieur Sylvain Traversy ainsi que monsieur le maire, André Descôteaux font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

40. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le seconde période de questions débute à 21h24 et se termine à 21h27.

41. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2013-04-097

Il est proposé par le conseiller *Sylvain Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 21h27.

André Descôteaux, maire

Guylaine Courchesne, adjointe administrative